



www.esch.lu -

## Collège des Bourgmestre et Echevins B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette

Esch, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur le Bourgmestre, Madame l'échevin, Messieurs les échevins,

Le Collège des Bourgmestre et échevins vient d'annoncer le report des discussions et du vote définitif du « PAG » à la rentrée suite aux questions et problèmes soulevés liés à la colocation et à la cohabitation, décision honorable qui est à saluer.

Des discussions intensives sont prévus avec tous les sensibilités politiques représentées au conseil communal, la population et avec l'Université.

Ceci est à saluer afin de trouver un compromis sur un texte qui va définir le vivre-ensemble dans notre ville pour les 10 à 20 ans à venir.

Dans la situation actuelle, des questions importantes doivent néanmoins être soulevées.

- (1) Le PAG, voté en première lecture, est-il applicable de suite?
- (2) Dans l'affirmative, les dispositions concernant les colocations et les cohabitations sontelles en vigueur ?
- (3) Comment les responsables politiques et l'administration gèrent-ils les demandes de colocation et de cohabitation jusqu'à la présentation et vote du texte réformé ?
- (4) Comment les responsables politiques réagissent-ils à l'avis de la cellule d'évaluation qui stipule clairement : « (...) Le point d) de l'article 31.2 interdisant les possibilités de sous-location, colocation sinon de cohabitation n'est pas conforme à la législation et devrait être supprimé. (...) Une commune ne saurait dès lors se prononcer sur l'occupation d'un logement, sis dans une maison unifamiliale ou plurifamiliale, en proscrivant la colocation sous peine de violer les dispositions de la loi précitée du 19 juillet 2004 et du règlement grand-ducal précité. (...) Deuxièmement, une telle restriction se heurte, implicitement, mais nécessairement, à la mise à disposition des administrés de logements abordables et ce dans un contexte avéré de pénurie de logements. (...) »

Dans l'espoir d'une réponse rapide, je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, Madame l'échevin, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Daniel CODELLO Conseiller communal